

Procès verbal du deuxième conseil d'école

Lundi 1 mars 2021 en visio conférence

1-Fonctionnement de l'école

-Composition du conseil d'école

Les enseignants : Mmes Bret, Clerc, Contat, Giraud, Langin, Muller, Pecolo, Pereira et Viand (Directrice), et MM Andries, Flachet et Viand.

Adjointe à la vie scolaire et de la coordination des services : Mme Bompas

Délégué Départemental de l'Education Nationale : Mr Mounier

Représentantes titulaires élues des parents d'élèves : Mmes Aelion, Caselani, Collot, Eme, Ferrari, Giacobetti, Jolliot, Leroy, Moulis, Pertinant, Rufer et M. Perroux

Présents avec voix délibératives :

Représentantes suppléantes élues des parents d'élèves : Mmes Aubin, Bonnet, Lafon et Piccolo.

Excusés : Monsieur Ronchail, Inspecteur de l'Education nationale. Florian Maitre Monsieur Le Maire.

Mme Granello, enseignante.

-Présentation de M. Mounier (DDEN), désigné après avis du conseil départemental de l'EN.

-Organisation de la semaine scolaire pour l'année 2021/2022

Poursuite de la semaine à 4 jours. Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Passage au vote pour son approbation :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil d'école du 1^{er} mars 2021 s'est prononcé pour la poursuite de la semaine à 4 jours organisée comme suit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

-Prévisions des effectifs pour l'année 2021/2022

-Rentrée 2021/2022

-Prévision des effectifs : (Effectif actuel : **323** élèves sont scolarisés)

60 CM2 quitteront l'école en juillet 2021.

78 CP rentreront pour la rentrée 2021.

A ce jour, **343** élèves sont attendus pour la rentrée 2018. Moyenne : 28,5

-Carte scolaire pour la rentrée 2021

Le Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN) s'est réuni le 25 février et s'est prononcé pour l'ouverture d'une 13^{ème} classe.

Le CDEN « définitif » a été reporté au mardi 2 mars. Les mesures de carte scolaire seront donc définitives le 2 mars au soir.

Intervention de Mme Bompas concernant l'implantation de la 13^{ème} classe :

« En collaboration avec les écoles, la commune a suivi les évolutions des effectifs au sein des établissements. Pour l'année 2021/2022, il s'avère que l'école maternelle va perdre une classe, et l'élémentaire en ouvrir une classe. En effet, le fort effectif de grande section est principalement à l'origine de ces mouvements.

Afin de définir nos besoins, différentes études sont en cours pour répondre aux prévisions scolaires pour les 10-15 prochaines années. En effet, il est essentiel de mener des travaux qui seront profitables pour la décennie à venir afin de ne pas investir dans des locaux qui seraient à refaire dans 3-4 ans.

De ce fait, la rentrée prochaine se verra vraisemblablement sans modification majeure : ce sera une année de transition pour se donner le temps de réflexion.

Ainsi, la 13^{ème} classe sera installée dans la salle plurivalente (équipée de mobilier et tableau interactif), et la 12^{ème} classe restera dans le bungalow.

Cela nous laissera le temps de conforter l'hypothèse la plus probable : faire 3 classes supplémentaires dans l'actuelle bibliothèque ».

-Dates des inscriptions 2020/2021

Pour les familles dont les enfants sont inscrits actuellement en GS à l'école maternelle :

-Dépôt des dossiers du 22 mars au 7 Mai à l'école élémentaire.

-Réunion d'information : vendredi 28 mai à 18h dans la cour de l'école élémentaire. A cette occasion la directrice présentera l'école, les horaires, le fonctionnement de l'école, les locaux, l'entrée au CP....

Pour les familles dont les enfants sont inscrits actuellement dans un autre groupe scolaire, la directrice fera des rendez-vous personnalisés.

2. Projets et actions en faveur des élèves

<i>Dates</i>	<i>Classes</i>	<i>Sorties/projets/lieux</i>
PARCOURS CITOYEN		
Décembre et 25/02	Actions proposées à l'ensemble de l'école	- « Noël solidaire » : confections de cartes pour les personnes isolées, hospitalisées et pour les soignants - « Origami for life » : confection de colombes en origami qui ont été envoyées au palais de Tokyo à Paris afin d'aider le Samu social
25/02, 9,11 et 15,29/03	2 classes de CE2 Interventions assurées par le CISALB financées par l'APE Transport pris en charge par la commune	Aqualis : Ateliers autour du lac/ les poissons En classe : Préparation de la visite/confection d'une mini station d'épuration Bourget du lac, l'observatoire des Aigrettes : les oiseaux
5/7/12 et 14/01	2 Classes de CE1	Les interventions de Grand Lac sensibiliseront les élèves aux questions d'environnement - Les déchets et leur devenir, le tri, les emballages ménagers recyclables.
22,23,25/03 et 1/03	3 Classes de CM1 Interventions pédagogiques financées par Grand Lac.	- Découverte du cycle de la matière dans la nature. Les déchets biodégradables, observation des « petites bêtes », mise à disposition du lombricomposteur

<i>Dates</i>	<i>Classes</i>	<i>Sorties/projets/lieux</i>
PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE		
8 /04	2 Classes de CE2 de Mme Muller et M. Flachat	Spectacle sur le thème du miel Financement APE
A partir du 5/11	Toutes les classes 23 séances Interventions pédagogiques financées par la commune	Séances de musique avec Pauline Bertail et J. Baptiste Louis intervenants musique

<i>Dates</i>	<i>Classes</i>	<i>Sorties/projets/lieux</i>
PARCOURS ÉDUCATIFS DE SANTÉ		
Du 8/01 au 7/02	Cycle « ski nordique » 5 séances 2 Classes de CM2 de Mmes Clerc et Giraud et la classe de CM1 de M. Andriès J. Lasnier monitrice BE de ski nordique	Cycle « ski nordique » 5 séances Participation famille : 3€ / séance (location du matériel) Subventions : forfait : conseil général Transport : région Rhône Alpes Auvergne
31/01	2 classes de CE2 Intervention de 2 guides de moyenne montagne	Sortie raquette : Découverte de la faune et la flore dans le milieu naturel Financement : APE Transport pris en charge par la commune
Du 2/02 au 4/03	Cycle « raquette à neige » 5 séances 2 Classes de CM1 de Mmes Bret et Contat Interventions de 2 guides de moyenne montagne	Cycle « sortie raquette » 5 séances 5 thèmes : faune et flore/sécurité en montagne, les avalanches/ course d'orientation/orientation sur carte et paysage Financement : commune projet lourd/APE

-Evaluations repères nationales mi CP : Du 28/01 au 15/02, tous les élèves de CP ont passé une deuxième session d'évaluations nationales dans les domaines du français et des mathématiques.

Ce **point d'étape** permet de fournir aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe, et de définir les ajustements à apporter à l'accompagnement des élèves. Chaque enseignant a saisi les résultats via l'application nationale et a reçu en retour le profil de chaque élève qui a été transmis aux parents.

3. Autour de l'école, amélioration du cadre de vie, sécurité

Sécurité :

- Alerte incendie :

La deuxième alerte incendie a eu lieu le 1er mars, seuls les enseignants étaient prévenus. La durée de l'évacuation a été de 2 min 40 s. L'évacuation des élèves a été fluide et sans panique. Le comptage des élèves et des adultes a eu lieu sur le plateau sportif, lieu de regroupement.

A noté : l'alerte incendie a bien été entendue dans l'algeco.

- Protocole sanitaire :

INFORMATIONS ISSUES DE LA FOIRE AUX QUESTIONS MINISTERIELLES (FAC)

www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-les-reponses-vos-questions-306136

Les masques :

A partir du 22/02, compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques ayant une capacité de filtration de 90% (anciens masques grand public de catégorie 1) peuvent être portés dans l'enceinte de l'école.

Consignes en cas de "cas confirmé" dans une école :

Si un élève est "cas confirmé", la conduite à tenir est la suivante :

Les responsables légaux avisent sans délai le directeur d'école du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes et de l'identification éventuelle d'un variant.

L'élève "cas confirmé", placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :

-10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre pour les cas symptomatiques.

En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes

-10 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques

Les tests salivaires :

Les campagnes de dépistage par tests RT-PCR sur prélèvement salivaire visent en priorité les élèves des écoles maternelles et élémentaires, pour qui il est difficile de réaliser un prélèvement nasopharyngé. Elles sont déployées en priorité dans les zones connaissant une forte circulation du virus.

Ces tests seront réalisés par des personnels de santé volontaires du ministère de l'Éducation nationale, médecins et infirmiers scolaires et de prévention. Des renforts pourront être mobilisés localement

Ces tests seront réalisés après accord des responsables légaux

Quelles sont les mesures prises en cas d'identification de l'une des variantes du virus chez un personnel ou un élève ?

Quel que soit le niveau de classe, si trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) sont positifs, c'est désormais une étude approfondie des contacts qui détermine si les personnels de la classe doivent être également considérés comme **contacts à risque**.

La confirmation d'un cas de **variante britannique** dans une classe n'implique plus la fermeture de la classe et s'apparente donc au cas général. Cependant selon l'analyse locale concernant la circulation de cette variante sur le territoire, en lien avec l'ARS, la fermeture de la classe pourra toutefois être envisagée dès le premier cas.

L'apparition d'une **variante sud-africaine** ou **brésilienne** du SARS-CoV-2 chez un élève implique la fermeture de la classe. Tous les élèves de la classe seront assimilés à des contacts à risque. Une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la classe doivent être également considérés comme contacts à risque. L'apparition de l'une de ces variantes chez un personnel n'implique pas automatiquement la fermeture de la classe.

- Travaux et amélioration du cadre de vie :

Demande d'un téléphone supplémentaire pour le personnel de la cantine

Installation de la 13ème classe à venir :

- Mobilier bureau élèves avec crochet et casier et bureau enseignant
- Rangements placards et étagères
- Equipement en TBI vidéo projecteur interactif et tableau mat adapté

4. Questions des parents :

- Avec une 13ème classe supplémentaire, la cour est-elle assez grande pour accueillir les 343 futurs élèves ?

Les enfants ont accès à la cour du haut et au plateau sportif ce qui représente : 3250 m² (sans compter les pelouses autorisées uniquement par temps sec).

Pour l'instant, les normes concernant les surfaces de cour de récréation sont : 200 m² pour la première classe puis 100 m² pour les classes suivantes (1400 m² serait donc la surface minimale pour l'école élémentaire).

- Avec le centre omnisport fermé, quelles sont les activités EPS proposées aux enfants dans la cour ?

Athlétisme, sports collectifs, jeux de ballons, rollers, course d'orientation, biathlon relais....

-Qu'en est-il des cycles natation ?

Pour l'instant, Aqualac est fermé aux scolaires, l'école reformulera ses vœux en fin d'année pour la rentrée prochaine. En vue des cycle voile, les élèves de CM2, CM1 et CE2 n'ayant pas obtenu le test d'aisance aquatique se rendront à Aqualac le 16/03.

- Comme à l'école maternelle, les classes de l'école élémentaire seront-elles dotées de boîtier déclenchant une alerte « attentat intrusion » ?

Mme Viand précise que lors du dernier exercice du mois de décembre, l'alerte « attentat intrusion » s'est faite grâce à un partage d'image qui s'est projeté sur les tableaux de toutes les classes. L'alerte a bien fonctionné mais cela a demandé beaucoup de préparation et de réglage les jours précédents, ce qui n'est pas envisageable dans un moment d'urgence. Mme Bompas précise que pour l'instant, la pose des boîtiers n'est pas prévue. La question se reposera au moment des travaux d'agrandissement de l'école.

Est-il possible d'avoir des précisions concernant l'augmentation tarif cantine ?

Mme Bompas apporte les précisions suivantes :

Le renouvellement du prestataire de restauration scolaire s'est déroulé selon les conditions requises pour les marchés publics dont le but est d'assurer le respect des principes fondamentaux, notamment celui de la liberté d'accès au marché public, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

La publication reprend 2 types de documents (règlement de consultation et cahier des charges des clauses particulières) qui comportent les conditions générales relatives au marché et les critères de sélection qui ont été déterminés par la commission restaurant scolaire (parents, élus et professionnels communaux).

Suite à la publication, 4 candidats ont répondu à l'offre, et les critères suivants ont été évalués :

- Le pourcentage de composantes Bio (**30% mini** avec alternance des composantes d'un jour à l'autre), alors que la loi EGALIM applicable au 01/01/2022 demandera **20% minimum** de composantes BIO)
- Le prix unitaire
- La qualité et diversité des repas (qualité gustative et présentation des menus d'un cycle)
- Environnement, service, gestion des déchets, proximité, politique contre le gaspillage, animations...

Une notation a été faite de chaque dossier transmis par le biais de la plateforme marchés publics, et la dégustation s'est faite par 11 personnes (parents, enfants, professionnels et élus), de façon anonyme, selon une grille de dégustation précise. Le prestataire sélectionné, selon les 4 critères ci-dessus, a été MILLES & UN REPAS.

Toutefois, la progression en qualité (BIO et origine des produit) conduit à réévaluer le niveau de tarification. Aussi, la commune, associée au travail de la commission restauration scolaire, a choisi d'appliquer la part liée à l'augmentation de la qualité aux

familles, et celle liée à l'augmentation des charges de fréquentation d'environ 7% (personnel, énergie, bâtiment, entretien...) à la commune.

A partir du 01/03/21, le tarif des repas a changé, à savoir : une augmentation progressive selon la tranche niveau du Quotient Familial, sachant que l'augmentation, pour les plus hauts QF, ne générera pas une augmentation de plus que le coût d'1 repas supplémentaire par enfant et par mois.

Remerciements à :

-La commune de Grésy sur Aix pour son importante aide financière tant pour la mise à disposition des enseignants de Pauline Bertail et Jean-Baptiste Louis DUMISTEs, intervenants musique, que la prise en charge des transports de proximité, les fournitures scolaires (40€/élève) et les projets lourds (17€/ élève).

-L'APE pour son engagement dans toutes les manifestations organisées pour aider financièrement nos projets. Pour l'année 2020/2021 l'APE a effectué le versement de 8€/enfant.

- Aux parents agréés ou non qui se rendent disponibles pour les sorties scolaires, qui apportent leur aide pour encadrer des groupes ou ateliers et renforcent les conditions de sécurité.

Viand Sylvie,
Directrice

Mme Bompas
**Adjointe en charge des affaires scolaires
et de la coordination des services**

Le troisième Conseil d'école se tiendra **le mardi 22 juin à 18h00.**

NB : Ce compte-rendu est disponible sur le site de la commune de Grésy/Aix : <http://www.gresy-sur-aix.fr/ecole-elementaire.html>